

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2020069CS0115**

**Comité Syndical du 9 mars 2020**

**Date de convocation : 27 février 2020**

**Date d'affichage : 12 mars 2020**

**OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2020 : décision modificative n°1.**

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués : .....	81
Quorum : .....	41
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	54
Nombre de procurations au moment du vote : .....	7

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

La proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit doit être adaptée au vu de la délibération précédente n°2020069CS0114 relative aux frais aux charges de fonctionnement de Charente Numérique demandés aux 8 EPCI par le SDEG 16.

A la demande d'un délégué, Madame Laure GAUTHIER présente à l'écran la décision modificative n°1 défalquée desdits montants.

La décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit est la suivante :

<b>SDEG 16</b>	DM n°1 2020
Code INSEE	Budget Annexe "Très haut débit"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

Décision modificative n°1

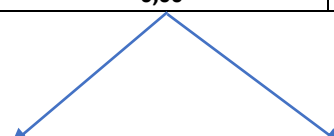
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-65888-816 : Autres	0,00 €	136 839,84 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 839,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74758-816 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 108,66 €
R-7478-816 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 724,28 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 832,94 €</b>
R-7588-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,90 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6,90 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 839,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 839,84 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>136 839,84 €</b>		<b>136 839,84 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

### BUDGET ANNEXE THD 2020 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2020		RaR 2019 + DM 2020 n°1		Budget global 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 000,00	80 000,00	136 839,84	136 839,84	216 839,84	216 839,84
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>136 839,84</b>	<b>136 839,84</b>	<b>216 839,84</b>	<b>216 839,84</b>
<b>Différence</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	



	Restes à réaliser 2019		Décision modificative 2020 n°1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	136 839,84	136 839,84
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 839,84</b>	<b>136 839,84</b>
<b>Différence</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

#### Le Président

#### Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement".
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2020 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2020 au vote.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**61 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2020 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.